

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 MARS 2019

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce onzième jour de mars, de l'an deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte, qui souhaite la bienvenue à Madame Karyn Chabot, conseillère # 6 élue sans opposition le 1^{er} mars 2019.

19-03-029 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

19-03-030 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions sont émises par des membres de l'assistance

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, informe les membres du conseil qu'il n'y a aucun sujet d'intérêt lors de la rencontre du mois de février dernier.



COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de février.

PROTECTION INCENDIE

19-03-031 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS AUX SINISTRES - VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de dix mille dollars (10 000 \$), dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent douze mille dollars (12 000 \$), et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins deux mille dollars (2 000 \$) ;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Rivière-Héva et de St-Mathieu-d'Harricana pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2000 \$ prévue au programme dans ce cas ;

Que la municipalité autorise madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

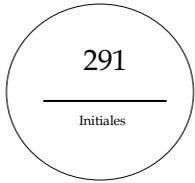
URBANISME

19-03-032 OFFRE D'EMPLOI - INSPECTEUR MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autorise madame Rachel Cossette, directrice générale à faire les démarches nécessaires afin de combler le poste d'inspecteur en remplacement de monsieur Mario Guévin qui partira à la retraite à la fin juin prochain.

ADOPTÉE

VOIRIE



19-03-033

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN ST-LUC AVEC LE MTQ

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte le contrat relatif au déneigement d'une section du chemin St-Luc avec le Ministère des Transports (MTQ).

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de février 2019.

19-03-034

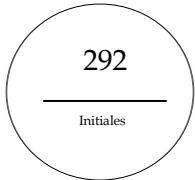
APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que les comptes du mois de février 2019, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante-trois mille cinquante et un dollars et dix-neuf sous. (53 051,19 \$)

Bell Mobilité	127,79 \$
Bigué et Bigué, avocats	61,57 \$
Boutique du bureau Gyva	611,89 \$
Centre Communautaire de La Motte	1 320,00 \$
Centre du camion	679,32 \$
Desjardins sécurité financière	369,04 \$
Édition Yvon Blais	724,50 \$
Envirobi	623,63 \$
Hydro-Québec	2 073,50 \$
Josée Organisation	24,00 \$
La Capital assurance	1 211,25 \$
La Table de concertation de La Motte	150,00 \$
Larouche Bureautique	439,07 \$
Master card	3,00 \$
Ministre du Revenu	4 483,68 \$
MRC d'Abitibi	399,22 \$
Municipalité de Rivière-Héva	1 172,51 \$
Office municipal d'Habitation	246,25 \$
Pharmacie Jean Coutu	71,41 \$
Postes Canada	30,70 \$
Receveur général du Canada	1 786,22 \$
Réjean Thibault Automobile	953,35 \$
Rôle de paie	13 679,80 \$
Sanimos	475,20 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	5 206,81 \$
Télébec	501,64 \$
UAP	49,16 \$
Ville d'Amos	15 576,68 \$

Total : 53 051,19 \$

ADOPTÉE



19-03-035

AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser l'augmentation du fonds de roulement à 20 % des prévisions budgétaire 2019, soit cent cinquante-deux mille cinquante-cinq dollars (152 055 \$), une augmentation de trente-six mille trois cent quarante-neuf dollars (36 349 \$) pris aux surplus non affectés.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

19-03-036

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

19-03-034

Signé ce treizième jour de mars
de l'an deux mille dix-neuf